
Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue à huis clos, le **1^{er} juin 2020**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

69-20

OUVERTURE LA SÉANCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Maire

70-20**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 4 mai 2020.

Maire

LISTES DES FACTURES

| SALAIRES et DÉDUCTIONS | |
|--|----------|
| Remise Fédérale | 2 252.04 |
| Remise Provinciale | 2 777.19 |
| Administration | 1 909.36 |
| Élus | 6 228.60 |
| Coordonnateur en loisir | 2 002.80 |
| Eau potable & Aqueduc | 765.80 |
| Eau usée & Égout | 92.42 |
| Inspecteur municipal | 488.53 |
| Voirie | 977.05 |
| RÉSEAU ROUTIER | |
| Entretien véhicule et équipement | 191.25 |
| Article quincaillerie, outil, semence pelouse | 186.41 |
| Immatriculation | 849.69 |
| Essence, huile et diesel | 184.50 |
| MATIÈRES RÉSIDUELLES | |
| Collecte ordure et récupération (6/6) | 1 991.62 |
| LOISIR INTERMUNICIPAL | |
| Téléphone cellulaire | 45.96 |
| Papeterie et fourniture de bureau | 195.00 |
| Frais publipostage | 212.23 |
| DIVERS | |
| Électricité (éclairage public) | 296.07 |
| Électricité (bassin d'épuration, route 297) | 656.47 |
| Électricité (centre municipal, 120 rue Principale) | 1 412.47 |
| Électricité (bureau, 117 rue Principale) | 428.09 |
| Électricité (puit, 54 chemin Kempt) | 565.15 |
| Électricité (patinoire, 15 rue Fraser) | 562.42 |
| Électricité (garage, 270 route 132) | 1 323.49 |
| Électricité (réservoir, route de la Montagne) | 46.80 |
| Téléphone (bureau, centre sportif, puit) | 385.15 |
| Téléphone (cellulaire) | 33.92 |
| Fond d'information du territoire | 5.00 |
| Contrat service photocopieur | 608.78 |
| Frais de postes (journal) | 56.06 |
| Frais de poste (analyse d'eau potable et usée) | 60.88 |

| | | |
|---|----------|------------------|
| Frais de postes (publipostage) | | 51.09 |
| Papeterie et fourniture de bureau | | 230.21 |
| Quote-part piscine 1er versement | | 520.50 |
| Mise à jour rôle d'évaluation | | 1 387.45 |
| Assurance avenant jeux gonflables | | 112.00 |
| Site internet - nom de domaine et hébergement | | 350.67 |
| Article de nettoyage centre municipal | | 119.55 |
| Travaux AIRRL 2017-446 | No 63-20 | 29 746.70 |
| Croix-Rouge adhésion 2020 | No 68-20 | 170.00 |
| | | 60 479.37 |

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

71-20

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

72-20

DON

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une aide financière de 500,00\$ à l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche pour la lutte contre la Berce de Sphondyle.

Maire

73-20 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

Maire

74-20 **ADOPTION RÈGLEMENT 2020-02**

Modifiant le règlement numéro 2019-04 concernant les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2020.

ATTENDU que les membres du conseil ont adopté le règlement 2019-04, concernant le taux de taxes municipales pour l'année 2020;

ATTENDU que l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) a été décrété par le gouvernement du Québec et affecte financièrement la population;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil le 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu que le règlement portant le numéro 2020-02 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

L'article 9 du règlement numéro 2019-04 concernant le taux d'intérêts pour les comptes de taxes dus et l'échéance des intérêts est abrogé.

ARTICLE 2

Le taux d'intérêt et l'échéance des intérêts seront déterminés par résolution pour l'exercice financier 2020.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément la loi.

Maire

Directrice générale

75-20 **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné pour le règlement numéro 2020-03 concernant l'interdiction de véhicule lourd sur la route McNider (Grande Ligne).

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2020-03 ajoute la route McNider dans les routes interdites au transport de véhicules lourds (sauf transport local) sur le territoire de Saint-Moïse.

76-20 **TAUX D'INTÉRÊTS TAXES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse détermine le taux d'intérêts annuel pour l'année 2020 à 14% et autorise le report de l'échéance des intérêts du premier versement du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2020; du deuxième versement du 3 août au 3 octobre 2020 et du troisième versement du 2 octobre au 2 décembre 2020.

Maire

77-20 **OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le premier versement des intérêts, au montant de 2 825,58\$, pour l'année 2020 et le remboursement du capital, au montant de 18 800,00\$ du règlement d'emprunt pour le raccordement du nouveau puit.

Maire

78-20 **RAPPORT DU MAIRE, LISTE DES CONTRATS**

Lecture du rapport du maire 2019 et dépôt de la liste des contrats octroyés et des factures totalisant 25 000,00\$ et plus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi du rapport du maire et de la liste dans chaque résidence sur le territoire par le biais du journal municipal et sa diffusion sur le site internet de la municipalité.

Maire

77-20 **CRÈME MOLLE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la facture de Chocolaterie Beljade, au montant de 604,02\$, pour l'activité crème molle gratuite pour la population de Saint-Moïse.

Maire

78-20 **CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'Association pour l'Avenir de Saint-Moïse à utiliser le bâtiment et terrain au 15 rue Fraser et demande une couverture d'assurance pour le camp de jour qui aura lieu du 22 juin au 14 août 2020, du lundi au vendredi.

Maire

79-20 **CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'assumer les coûts pour l'embauche de moniteurs, au montant de 5 000,00\$, et d'accorder un prêt temporaire lorsque les fonds sont insuffisants.

Maire

80-20

URBANISME - INSPECTEUR

Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

ATTENDU que la municipalité de Saint-Moïse a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Moïse et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

En conséquence, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Karine-Julie Guénard, Vincent Aubin et Mélissa Caron comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement applicable et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Maire

81-20

AUGMENTATION SALAIRE ANNUELLE

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté, et résolu à la majorité que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une augmentation de salaire, sauf si contrat de travail à partir du 1^{er} juillet 2020.

Le taux horaire pour le poste Responsable des travaux publics et celui d'Opérateur eau potable et usée passera de 17,55\$ à 18,00\$, pour le poste de Concierge de 13,53\$ à 14,00\$, et celui de la Directrice générale et secrétaire-trésorière de 18,05\$ à 18,50\$.

Maire

82-20 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 1^{er} versement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 15 983,00\$ pour l'année 2020.

Maire

83-20 **TRAVAUX SYLVICOLES**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les travaux sylvicoles, sur le lot 5099480 proposé dans le plan d'intervention forestière sur les terres publiques intra-municipales de Saint-Moïse du Groupement forestier Métis-Neigette Inc.

Maire

84-20 **COMITÉ DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du montant de 5 967,00\$, réservé par la municipalité, ainsi que le montant de 5 967,00\$ qui sera déboursé par la MRC de La Matapédia, pour l'année financière 2020, au comité de développement L'association pour l'Avenir de Saint-Moïse.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h55.

Président

Secrétaire